

National :

Les écoles en grève le

12 novembre

Page 2

Marseille :

Ecoles de Marseille et PPP : la
mobilisation continue

Page 5

Education :

La carte scolaire 2018-2019
au scanner

Page 7



N°703
2 novembre 2018
ISSN 07638086

INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

BUDGET 2019 :

2650 postes d'enseignant.e.s

et 400 de personnels administratifs supprimés

GRÈVE DANS L'ÉDUCATION

LUNDI 12 NOVEMBRE

APPEL NATIONAL INTERSYNDICAL

MANIFESTATION : 10h, VIEUX-PORT

12 novembre : écoles en grève !

Guide des "bonnes pratiques", révision des programmes, mise en place de tests neuro-éclairés en CP et CE1, nouvelle loi... Décidément le ministre ne ménage pas sa peine pour déposséder les enseignants de leur professionnalité. Ajouté à cela un budget en berne avec un nombre de postes insuffisants et vous avez tous les ingrédients de la colère qui monte et qui pourra s'exprimer par la grève et dans les manifestations le 12 novembre prochain à l'appel des fédérations syndicales de l'éducation.

En 18 mois, l'école a le tournis

Après avoir installé au ministère un conseil (neuro) scientifique censé éclairer la politique ministérielle, le ministre des « non-réformes » a fait éditer un petit guide orange des « bonnes » pratiques en lecture, puis a publié des notes de service sur l'enseignement des fondamentaux avant de réviser les programmes des cycles 2, 3 et 4 qui venaient à peine de connaître leur deuxième année de mise en place.

Pour y parvenir la plupart des membres du Conseil supérieur des programmes, pourtant indépendant, ont été conduits à la démission tant le dialogue avec le ministère était devenu impossible. La rentrée 2018 avec l'arrivée des nouvelles évaluations CP et CE1 est comme un point d'orgue de cette politique qui nie la professionnalité des professeur.es des écoles.

Décidément il ne suffit pas d'afficher la devise d'une « école de la confiance » sur toutes les plaquettes ministérielles pour que celle-ci soit effective. C'est plutôt aujourd'hui par la défiance que les enseignants et les équipes se sentent pris en considération.

Un nouveau projet de loi

Un nouveau projet de loi était présenté au CSE le 15 octobre dernier. Au-delà de l'obligation d'instruction à trois ans, qui va contraindre au passage les communes à accroître leur financement de l'école privée, il contient tous les ingrédients d'une sérieuse reprise en main autoritaire puisqu'il institue l'expérimentation au rang de règle et supprime l'instance indépendante que constituait le conseil national de l'évaluation scolaire (CNESCO) qui faisait pourtant l'unanimité pour la rigueur et la qualité de ses travaux.

Ainsi, le ministre pourtant féru d'évaluations, supprime-t-il l'instance indépendante qui permettait d'évaluer sa propre politique éducative. Ce même projet de loi introduit également la nomination par le ministère des directeurs des Espé et prépare une réforme de la formation initiale qui fera des étudiants des moyens d'enseignement à bas prix et ne permettra pas d'entamer la construction d'une professionnalité enseignante.

Un budget en berne

Ajouté à tout cela, un budget et des postes en nombre insuffisants, il y a de quoi donner les clés de compréhension de la colère des enseignants et des écoles qui s'exprimeront par la grève et dans les manifestations le 12 novembre prochain. En effet l'affichage d'une pseudo priorité au primaire traduite par l'annonce d'une dotation de 2 325 postes dans le premier degré est surtout médiatique. Cette dotation est bien insuffisante pour couvrir les mesures de dédoublement des CP et CE1 en EP ainsi que l'abaissement à trois ans de la scolarité obligatoire, qui nécessiteraient 5 000 postes.



Avec le SNUipp-FSU,
obtenir une réduction
des effectifs.

Changeons l'école,
votons !




Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête
de l'eau.

Changeons l'école,
votons !



Soutien unitaire au CNESCO

Quatorze organisations syndicales, dont le SNUipp-FSU, et associatives demandent au ministre de l'Éducation nationale de ne pas supprimer le CNESCO (Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire), instance indépendante d'évaluation des politiques scolaires.

Syndicats enseignants, lycéens, mouvements complémentaires, associations de parents d'élèves : quatorze organisations membres du comité consultatif du Cnesco* s'adressent ensemble à Jean-Michel Blanquer pour lui demander de ne pas supprimer cette instance, aujourd'hui unanimement reconnue, chargée de l'évaluation indépendante du système scolaire.

Au détour de son projet de loi « Pour une école de la confiance », le ministre de l'Éducation nationale entend lui substituer un Conseil d'évaluation de l'école à sa main, composé en grande partie de personnalités désignées... par lui-même.

Un conseil dont la mission ne serait plus de travailler les aspects des politiques scolaires, mais d'accompagner les évaluations des élèves et des établissements organisées par la rue de Grenelle.

Exit donc, la réflexion et les travaux sur des sujets tels que la mixité sociale, le redoublement, le calcul ou la compréhension en lecture qui avaient fait consensus dans la communauté éducative.

De la réponse du ministre, dépendra une part de sa crédibilité quand il continue de parler d'école de la confiance.

Lire le courrier
envoyé au ministre





Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :
de gauche à droite
Claire BILLES (secrétaire générale)
Virginie AKLIQUAT, Laurence
BAUSSANT, Frédéric BÉRETET, Barbara
MIRET (secrétaires adjoint-e-s)



Sommaire

Page 2 : Infos nationales

- 12 novembre : les écoles en grève !
- Soutien unitaire au CNESCO

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD

- Rendez-vous de carrière
- Calendrier "Permutations"
- Retards de paiements
- Prime REP+

Pages 5 : Bouches-du-Rhône

- Ecoles de Marseille et PPP
- Fusion des académies

Page 6 : Bouches-du-Rhône et Education

- Direction : une situation de plus en plus dégradée
- Education prioritaire : des annonces de plus en plus alarmantes

Page 7 : Education

- La carte scolaire 2018-2019 au scanner
- Projet de loi pour une école de la confiance

Page 8 : L'actualité du SNUipp-FSU 13

- Les RIS du SNUipp-FSU 13
- Les RIS "Spéciales Permutations"
- Pantomime...

Edito

Nous allons démarrer cette période par une grève, le 12 novembre, que nous devons impérativement réussir pour peser contre les réformes initiées par Jean-Michel Blanquer et le gouvernement.

Mal payé-e, méprisé-e, précarisé-e, ça suffit ! Et c'est à nous toutes et tous de le dire haut et fort, ensemble !

Exigeons un meilleur salaire, à la hauteur de nos qualifications et de notre vécu quotidien !

A l'heure du hashtag « pas de vague », qui dénonce très bien le manque de soutien de notre hiérarchie, et parfois son manque de considération à l'égard des professionnel-les que nous sommes, nous nous devons de relever la tête et de descendre dans la rue pour dire stop !

La considération, le respect et la solidarité ne coûtent pas un seul centime !

L'administration fait un mauvais choix quand elle renvoie une image d'incompétence à des enseignant-es qui ont des difficultés à gérer un enfant sans AVS !

Elle fait encore un mauvais choix quand elle enlève une journée de salaire à un-e collègue qui s'est absenté-e pour un rendez-vous médical à l'hôpital ou qu'elle ne paie pas les indemnités de

direction pour la troisième année consécutive dans le 13, ou que l'augmentation de la prime REP+ annoncée l'année dernière ne commencera peut-être à être versée qu'en décembre, ou encore qu'elle assure l'opacité sur les appréciations des rendez-vous de carrière !

Le ministre fait des choix quand il clame haut et fort que nous faisons mal notre travail et qu'il va remédier à tout cela, grâce à ses méthodes !

Et les injonctions pleuvent depuis la rentrée de septembre... Quoi de plus infantilisant, méprisant... ?

Le gouvernement fait des choix quand il décide de ne pas donner aux enseignant-es les moyens de bien faire leur travail : réduire les effectifs, budgéter des postes RASED, de remplaçant-es, mettre en place une formation continue comme initiale de qualité comme un véritable service de médecine de prévention ! Nous y avons droit !

Alors, le 12 novembre, relevons la tête, soyons nombreuses et nombreux dans la rue pour forcer le gouvernement à nous écouter et à faire d'autres choix !

Rendez-vous de carrière : des modalités d'attribution des appréciations finales inacceptables

Pour la transparence et l'accès de toutes et tous à l'indice 972

L'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle est déterminant pour nos conditions de rémunération. La mise en place du PPCR a marqué la fin des trois rythmes d'avancement qui ont disparu au profit d'une cadence unique, hormis dans les 6e et 8e échelons de la classe normale (accélération d'une année pour 30% des promovables). La référence au mérite qui accompagne la possibilité d'une accélération est marquée par la remise en cause des possibilités de contrôle, et une opacité sur les attributions des avis « Excellent » et « Très Satisfaisant ». Par ailleurs, l'application informatique sensée établir les classements est des plus archaïques et ne permet aucun contrôle des opérations. Ainsi les promotions, prennent des allures de jeu de hasard. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 13 a demandé au DASEN une transparence sur le fonctionnement de l'application et les critères de classement des collègues ayant la même appréciation.

Les collègues soumis au rendez-vous de carrière en 2017-2018 ont pu constater que les appréciations du DASEN

communiquées en ce début d'année scolaire, ne sont pas le reflet des appréciations émises par leur IEN. Parfois il leur est même demandé de valider un compte-rendu d'entretien de carrière alors que le rendez-vous n'a même pas eu lieu.

Parmi les motifs de contestation de cette appréciation, les collègues ont souligné de nombreuses distorsions parmi lesquelles :

- le nombre d'appréciations "très satisfaisant" et "excellent" portées dans la grille du référentiel de compétences du RdV de carrière
- la teneur de l'appréciation littérale portée par les IEN lors des RdV de carrière,
- Permanence des appréciations "excellent et très satisfaisant" portées sur les rapports d'inspection antérieurs.

Sur un plan collectif, nous nous associons au grand nombre de recours pour dénoncer les aberrations de ce mode d'avancement. Nous sommes toutes et tous concernés par ces dysfonctionnements et soutenons les collègues qui à titre individuel ont

entrepris des démarches de recours ou de saisine de la CAPD.

Les enseignants soussignés dénoncent l'absence de transparence totale qui a présidé à l'attribution des appréciations finales pour passer à la hors-classe et demandent que la transparence soit faite sur ces opérations lourdes de conséquences sur les carrières.

Au moment où la crise des recrutements s'ancre en raison des mauvaises conditions de rémunération des enseignants, parmi les plus mal payés des pays de l'OCDE, ils demandent que l'indice 972 terminal du dernier chevron de la classe exceptionnelle du corps des PE soit réellement accessible à tous les enseignants.

Signer la pétition :



Avec le SNUipp-FSU, imposer de meilleurs salaires.

Changeons l'école,

votons !

Permutations : calendrier prévisionnel

Jeudi 8 Novembre 2018 : publication de la note de service mobilité

Du jeudi 15 Novembre au mardi 4 décembre 2018 : ouverture du serveur SIAM pour effectuer la saisie des vœux

4 Mars 2019 : résultats des permutations informatisées

Prime REP+

Sur les 3000€ promis, 1000€ devraient être versés au cours du 1^{er} trimestre aux personnels affectés en REP+. Les 2000€ restant seraient distribués sous la forme d'une part variable non définie à ce jour mais qui prendrait en compte « la valorisation de l'investissement collectif des équipes » et « la possibilité d'un adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement de projet d'école et d'établissement qui y contribue ». C'est donc bien l'introduction d'une rémunération au mérite.

L'arrêté du 28 août 2018 prévoit une augmentation de la prime REP+ de 1167 euros. Celle-ci passera de 2312€ à 3479€ dès septembre 2018.

Il s'agit d'un montant brut annuel, payé en douzièmes de septembre à août. Les charges étant d'environ 14% sur les primes, cela correspond à un montant annuel d'environ 1000€ net, soit 83€ par mois. Elle apparaît sur la feuille de paye avec le code « 20 1882 - IND SPECIFIQUE REP RENFORCE ».

Comme souvent à l'éducation nationale (voir ci-contre), il y aura certainement du retard. Il se peut que le douzième de septembre soit sur la paye d'octobre 2018... ou de novembre... ou de décembre !

Retards de paiements

Info "paye octobre 2018" (vu sur le site de la DSDEN 13)

Les changements d'échelon des professeurs des écoles seront soumis à la CAPD de décembre 2018. Ils seront régularisés sur la paye de février ou mars 2019, avec effet rétroactif au 01/09/2018.

Informations traitements et indemnités :

La mise en paiement des Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement (ISSR) de septembre 2018

commencera sur la paye de novembre 2018.

Les indemnités REP et REP+ seront versées sur la paye de décembre.

L'indemnité de direction sera mise en paiement sur le traitement du mois d'octobre 2018.

Les professeur.es des écoles exerçant des fonctions particulières ou spécialisées percevront les indemnités à compter du traitement de novembre 2018.



Ecoles de Marseille et PPP : la mobilisation continue !

Les derniers épisodes pluvieux nous ont rappelé la vétusté et le manque d'entretien de nos écoles ! Vous êtes nombreux-ses à nous avoir sollicité et dit votre indignation devant les dégâts parfois très importants dans vos écoles, alors que depuis des mois voire des années vous en informez les services de la ville. Les photos que vous avez jointes sont éloquentes! Des plafonds arrachés, des câbles électriques dans l'eau, des murs amiantés détremés,...

Des écoles ont dû demander aux familles de garder leurs enfants faute de possibilité d'accueil voire de répartition tant les locaux restants sont devenus exigus avec les dédoublements de classes. Inacceptable ! Les enfants n'ont pas à faire les frais de l'absence d'un vrai projet et de moyens en matière d'éducation dans la 2^{ème} ville de France.



Le SNUipp-FSU13 a relancé une grande enquête bilan sur l'état des écoles afin de porter ensemble vos revendications au mieux et au plus haut niveau. Nous avons besoin de vous pour nous alerter sur l'état de vos locaux : sur notre site, 13.snuipp.fr

Le collectif Marseille contre les PPP, dans lequel le SNUipp-FSU13 est extrêmement engagé, a présenté début octobre, un contre-projet pour la rénovation de 34 écoles de Marseille.

Au lieu de la destruction de ces écoles et une procédure qui serait faite par des grands groupes privés, il propose une

gaspillage et 25 années d'endettement pour les citoyens marseillais et leurs enfants, ça n'est pas pensable !

Le collectif demande depuis des mois :

- La suspension de la procédure des PPP
- Une audience auprès du maire de Marseille
- La tenue d'un conseil extraordinaire sur TOUTES les écoles
- Un débat avec l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents) et les professionnels du bâtiment

Les prochains rendez-vous du collectif :

- Réunion publique à l'Equitable Café : 13/11 à 19h
- Action citoyenne sous l'Ombrière du Vieux-Port : 17/11 à 11h
- Réunion publique du collectif à la Marseillaise : 27/11 à 18h
- Rassemblement devant le conseil municipal : 10/12 à 7h30

Site :

collectif-marseille-contre-les-PPP.fr

Twitter :

[collectifNoPPP](https://twitter.com/collectifNoPPP)

Facebook :

[MarseilleContreLesPPP](https://www.facebook.com/MarseilleContreLesPPP)

rénovation lourde et des travaux en MOP, avec des entreprises locales d'artisanat et du BTP. Le collectif défend les services publics et rappelle que la ville doit y compris entretenir les 412 autres écoles qui sont pour beaucoup en piteux état ! 313 millions d'euros de

Signez la pétition contre la fusion des académies d'Aix-Marseille et de Nice !

Pour le maintien d'un véritable service public de proximité dans l'Éducation Nationale : usagers, personnels, dites non à la fusion des académies de Nice et d'Aix-Marseille !

Les signataires s'opposent à la fusion à marche forcée des académies de Nice et Aix-Marseille.

Ils réclament le maintien d'un véritable service public de proximité.

C'est pourquoi dans la perspective de l'amélioration du Service Public d'Éducation sur notre territoire, nous exigeons le maintien et l'amélioration du modèle académique actuel et demandons les créations de postes nécessaires.

Nous refusons :

- la fusion de nos deux académies
- les suppressions de postes, les mutations imposées pour les personnels des rectorats et des DSDEN, qu'elles soient fonctionnelles ou géographiques

- la perspective d'une réorganisation territoriale qui viserait à réduire le nombre de circonscriptions, de DSDEN et de sites rectoraux
- la nomination des DASEN sur plusieurs départements
- la régionalisation du recrutement et du mouvement, à terme, des enseignants du 1^{er} et 2nd degré
- l'affaiblissement de l'offre éducative et du service public

- le contournement des instances du dialogue social et la mise en place de gestions de proximité.

A signer sur :



- Recteur de région académique et Recteur d'académie
- Recteur d'académie

Direction d'école

Une situation de plus en plus dégradée

Mercredi 17/10 s'est tenu un groupe de travail académique sur « l'allègement des tâches de direction ». Si le nom était alléchant, il n'a nullement été question de mettre à nouveau des AADE à disposition des directrices et directeurs afin de les soulager des multiples tâches qu'ils assuraient : accueil téléphonique, portail, secrétariat...

Les représentants SNUipp-FSU de l'académie ont dénoncé le nouveau surcroît de travail dû aux élections professionnelles et à une application supplémentaire, encore une !, la plate-forme PNE, chronophage. Nous avons dénoncé le « flicage » induit par cette plate-forme puisqu'elle note si les directrices et directeurs ont, ou non, téléchargé les documents, ce qui peut induire des mails de rappels.

Cela a été le cas récemment pour certaines écoles, les informant qu'elles n'avaient toujours pas téléchargé des documents tout en précisant qu'elles devaient le faire rapidement... ! Suite à nos remarques, l'administration a déclaré entamer une réflexion sur la pertinence de l'outil.

Nous nous sommes adressés au Recteur suite à la mise en place d'une procédure laborieuse pour récupérer la liste électorale à afficher et pour dénoncer l'utilisation des directrices et directeurs dans la transmission des NUMEN aux AVS et AESH, alors qu'il s'agit d'une donnée tout à fait confidentielle. **Nous avons obtenu gain de cause et l'administration a envoyé à chaque école sa liste électorale ainsi qu'une procédure simplifiée pour les AVS et AESH.**

Bref, l'action paie ! Et même si, pour le moment, peu d'organisations ont répondu à l'intersyndicale que nous avons initiée, comme à la proposition de s'associer à notre pétition, nous ne lâcherons rien et nous continuerons !

Soutenez notre plate-forme revendicative !

- Avoir les moyens humains et techniques de pouvoir faire son travail, et notamment :

- Exigence d'un personnel statutaire et formé pour une aide administrative
- Pouvoir disposer de temps institutionnel sur l'école avec les collègues
- Limiter la taille des nouvelles écoles
- Augmentation de la Bonification Indiciaire en lien avec une augmentation de salaire des PE
- Augmentation du temps de décharge et mise en place de

décharges à 75%

- Formation :

- Une formation initiale adaptée aux réalités de la fonction

- Une formation continue sur temps élèves, notamment entre pairs et permettant de rompre l'isolement des directrices et directeurs et exprimez-vous sur notre pétition-témoignages, nous la porterons à l'administration !

Signez la pétition :



Education



Education Prioritaire : une succession d'annonces de plus en plus alarmantes

Lors de la commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du 2 octobre, le ministre a annoncé le gel de la carte d'éducation prioritaire jusqu'en 2020.

Que cache ce report ?

Le lendemain, JM Blanquer fait part d'une nouvelle politique éducative avec, en fer de lance, l'Education prioritaire. Il charge Pierre Mathiot, chargé de mission sur la réforme du lycée et du bac, et Ariane Azema, inspectrice générale, d'un rapport, prévu à la fin du 1er trimestre 2019 visant à dégager « une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'éducation nationale ».

Est-ce que cela signifie une remise en cause totale d'une politique nationale de l'EP tant au niveau de la labellisation que des mesures mises en place ?

Après l'abandon du dispositif PDMQDC, l'arrêt des ouvertures de TPS, le SNUipp-FSU 13 dénonce les objectifs du gouvernement : **remise en question du label, fixation d'objectifs visant à "stimuler la réussite des écoles", attribution de moyens soumise à**

l'obtention de résultats, prime au mérite...

D'ores et déjà, le SNUipp-FSU 13 inquiet pour les écoles classées "Education Accompagnée", dont le statut était défini pour 4 ans à compter de 2015, s'adresse dès aujourd'hui au DASEN et au recteur afin de maintenir ce statut et les moyens portés à ces écoles jusqu'à la révision de la carte en 2020 ...

Une semaine plus tard : le rapport de la cour des comptes

Heureux hasard du calendrier, la cour des comptes rendait son rapport une semaine plus tard sur le même sujet. Même si une partie des propositions de ce rapport sont positives (dédoublage des classes de GS ou de CE2, développement de la mixité scolaire même dans le privé), les sujets d'inquiétude sont nombreux. En effet, le rapport préconise la suppression à terme du label, la redéfinition de l'affectation des moyens, le développement de l'autonomie des établissements, et surtout le recrutement local des enseignants en développant des postes à profil. Des préconisations étonnamment en prise avec les orientations du ministre.

Cette succession de rapports de plus en plus orientés ne peut remplacer un bilan objectif de la politique d'éducation prioritaire auquel tous les acteurs de terrain, dont les enseignants en REP et REP+, seraient pleinement associés. De même, mieux cibler les besoins suppose de travailler en amont, en développant la prévention, les allègements de service, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, le dispositif « Plus de maîtres »... et pour ce faire d'avoir une enveloppe budgétaire en rapport avec les besoins.

Pour le SNUipp-FSU, l'éducation prioritaire doit rester prioritaire et il ne peut y avoir de territoires abandonnés, ni d'élèves et de familles oubliés. Là où plus qu'ailleurs pèsent inégalités et déterminismes sociaux, l'école ne peut pas tout mais elle peut beaucoup. Pour cela, les choix budgétaires ne peuvent pas se faire en prenant aux uns pour donner aux autres. Les élèves les plus fragiles doivent être pleinement accompagnés tout au long de leur scolarité. Or le sous-investissement budgétaire structurel de notre pays dans l'éducation est la première des injustices auxquelles sont confrontés les élèves des quartiers populaires.

La carte scolaire 2018-2019 au scanner

Les conditions de la rentrée 2018 montrent une nouvelle fois la nécessité d'investir réellement dans la « priorité au primaire ». Une exigence qui sera au cœur de la mobilisation des enseignants le 12 novembre prochain.

Alors que les dernières opérations d'ajustement de la carte scolaire 2018-2019 sont achevées, les chiffres définitifs montrent que la dotation de 3 880 postes créés à cette rentrée est insuffisante pour assurer le dédoublement des CE1 de REP+ et des CP de REP, un dédoublement qui « consomme » à lui seul 5 605 postes.

Conséquence de cette dotation insuffisante : la facture est lourde pour les « plus de maîtres » dont près de 1 400 postes disparaissent sur les 3 000 existants encore à la rentrée 2017 alors même que ce dispositif plébiscité par la profession et aux résultats prometteurs n'a pas été évalué. La facture est lourde également pour la maternelle avec un solde négatif de près de 575 classes, tout comme pour le rural.

Les questions qui fâchent

Affirmer donner la priorité au primaire ne peut pas être qu'un slogan. Cette priorité doit se traduire concrètement. La baisse démographique aurait pu permettre ici ou là des allègements d'effectifs, alors que plus de 100 000 classes dépassent 25 élèves, d'après les propres chiffres du ministère. Or, la taille des classes va encore augmenter en dehors des CP et CE1 en éducation prioritaire.

Comment dès lors parler de l'importance du langage en augmentant la taille des classes en maternelle ? Comment justifier que les effectifs allégés sont facteur de réussite sans que cela concerne tous les élèves ? Comment justifier l'attention aux conditions d'apprentissage, quand en milieu rural on trouvera à la rentrée des cours multiples à trois, voire quatre niveaux à plus de 20 élèves ?

Donner plus à ceux qui ont moins est juste à condition de ne pas dégrader la situation de tous les autres.

Des engagements nécessaires

Améliorer l'école a certes un coût économique, mais dépend également du projet que l'on porte pour elle. Pour le SNUipp-FSU, c'est bien d'une école qui s'attaque aux inégalités scolaires qu'il s'agit. Une école qui fasse sienne l'idée que tous les élèves sont capables de réussir et qui leur en donne les moyens. Et pour ça, l'école primaire française, toujours largement sous-investie, doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour une meilleure formation des enseignants, pour pouvoir abaisser les effectifs, pour disposer des enseignants spécialisés, des remplaçants en nombre suffisant. Mais aussi afin de disposer d'accompagnants pour l'inclusion de chaque élève en situation de handicap, pour déployer les dispositifs de scolarisation des moins de trois ans partout où c'est nécessaire, pour dynamiser le « Plus de maîtres » et pouvoir travailler différemment.



Projet de loi pour une école de la confiance

Le CSE (Conseil Supérieur de l'Education) du 15 octobre avait un seul objet, la présentation de la « Loi pour une école de la confiance ». Les textes ont été envoyés aux organisations syndicales une semaine avant la tenue du CSE. Le ministre est venu siéger en personne pour présenter la loi et rappeler son « attachement au dialogue social ».

Il présente le projet comme un point de départ qui sera, selon lui, largement amendable par les OS et par le parlement. Pour le ministère, la loi a deux objectifs : l'élévation du niveau de compétences et la justice sociale. L'obligation scolaire à 3 ans devra « renforcer l'importance de l'école maternelle ».

Le projet de loi qui ne devait traiter au départ que de l'obligation scolaire à 3 ans a été l'occasion d'introduire plusieurs cavaliers qui modifient de façon substantielle le code de l'éducation. Ainsi, on y retrouve la formation des enseignants, la réorganisation territoriale, le recours à l'expérimentation, la création du conseil d'évaluation de l'école.

Une suspension de séance a été demandée par le SNUipp-FSU avant le vote du texte : notre objectif était d'obtenir un large consensus pour quitter le CSE en dénonçant le simulacre de concertation et ne pas voter ce texte. Nous n'avons pas réussi à obtenir ce consensus, l'UNSA et le SGEN portant un mandat de refus de

vote, FO, Sud et CGT portant un mandat de vote contre

La FSU a voté contre le projet de loi.

Résultat du vote :

Pour : 3 Contre : 34 Abstention : 4 Refus de Vote : 15

Le projet de loi a donc reçu un avis défavorable du CSE.

On note que les 3 votes en Pour ont été émis par les grands gagnants de cette opération, à savoir les représentants de l'enseignement privé. Deux textes leur sont particulièrement favorables : l'instruction obligatoire à 3 ans et l'extension au privé de la possibilité d'expérimentation.

Réunions d'Informations Syndicales

- **Arles** : mardi 27/11, 17h30, salle à préciser
- **Aubagne** : mardi 04/12, 17h, Bourse du travail, salle haute
- **Marseille 4/5/6/7** : jeudi 29/11, 17h Elém Chave et Lundi 3/12, 17h Mat Neuve Ste Catherine
- **Marseille 10/11/12** : mardi 13/11, 17h, Mat Pont de Vivaux Saccoman
- **Marseille 15/16** : Mardi 20/11, 17h, Elém Madrague
- **Martigues** : vendredi 16/11, 17h, Maison des syndicats
- **Miramas** : mardi 20/11, 16h45, Elem Van Gogh
- **Port St Louis** : mardi 20/11, 17h, Elem Jules Verne
- **St Martin de Crau** : jeudi 29/11, 17h30, Elem Pagnol
- **St Rémy/Chateaufort/Tarascon** : mardi 27/11, 17H, salle à préciser
- **Salon de Pce** : mardi 04/12, 17h, Elém des Bressons

RIS "spéciales Permutations"

Le mercredi 28 novembre, de 9h à 12h

- Marseille, au siège du SNUipp-FSU 13, 68 avenue de Toulon
- Aix en Pce, à la maternelle Daudet
- Arles, à l'élémentaire Langevin

Expéditeur : **INFO Hebdo**

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépôt légal : 30/04/2020

Directeur de Publication : **Christophe DORÉ**
N° 703 du 2 novembre 2018

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67113 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential (ACP), 61 rue Talibout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 759 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

PMI : 30/02/06 Janvier 2016 - Crédit photo: PlanPicture/FancyImages.

Pantomime...

Quelques dizaines l'année dernière, plus de 300 installés en septembre, ils viennent tous ou presque d'Afrique subsaharienne : du Ghana, de Guinée, du Nigéria, de Côte d'Ivoire...

Tous ou presque de jeunes hommes entre 17 et 25 ans venus chercher asile, l'espérance d'une nouvelle vie dans la patrie de la liberté et des droits de l'homme. Ils ont accompli ce voyage, l'exil, pour le pays d'accueil et au bout d'un terrible périple ont trouvé un toit...fait de broc plus que de briques, sans eau, avec raccordement électrique hasardeux sur le lampadaire d'en face, avec escaliers croulants, étages menaçant de s'effondrer, tout ça dans d'anciennes casernes militaires depuis longtemps désaffectées, que l'armée a cédées à la ville de Marseille.

Le lundi 8 octobre 2018, sous le prétexte certes réel de l'insalubrité et de la dangerosité du site, un

imposant dispositif policier a procédé à l'expulsion et l'évacuation du squat. Les occupants du squat étaient prévenus, des associations se sont déplacées.

L'évacuation s'est déroulée dans le silence... La majorité, demandeurs d'asile dans l'espoir qu'une solution de logement serait proposée, a préféré attendre le jour de l'évacuation pour finalement partir en bus vers un gymnase, d'autres sont partis à pied avec leurs affaires, tous dans l'incompréhension de la France qu'on leur avait racontée, tous pour une nouvelle errance sur la fameuse terre d'accueil.

Et puis, les briques sont enfin arrivées, montées très vite, à l'endroit même où le conseil municipal a voté la création d'une école (mais en 2021, 2022...?), non pas pour l'école Marceau, du nom d'un général révolutionnaire, mais pour murer tous les accès de la caserne fantomatique.



QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant